
DESTINATAIRES : Aux usagers fréquentant un Plateau ou un Centre d'activités

EXPÉDITEUR : Marie-Claude Charette, coordonnatrice du programme spécialisé intégration scolaire et communautaire – DIS DIP et déficiences multiples

Janie Lambert, coordonnatrice Programmes spécialisés intégration au travail et logement à soutien gradué

DATE : 21 mars 2019

OBJET : **Remboursement de frais de transport par l'aide sociale**

La présente est pour vous informer que nous apprenions dernièrement que l'aide sociale du territoire de la Montérégie a modifié ses pratiques dans le cadre de la démarche de remboursement des frais de déplacement inhérents à une activité thérapeutique prescrite par un médecin.

Il est exigé de l'aide sociale que nous contresignions le formulaire #2590 qui est demandé mensuellement afin de confirmer les déplacements occasionnés dans le cadre de l'activité thérapeutique, offerte par le CISSMO.

Prenez note que les équipes des Centres d'activités, des Plateaux assumeront cette signature à compter du mois prochain.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur ou ses proches de remettre à l'intervenant le formulaire rempli, la première semaine du mois, l'intervenant désigné contresignera le dit formulaire et le rendra à l'utilisateur. Vous devrez alors comme par le passé acheminer au bureau d'aide sociale, veuillez vous référer à l'aide-mémoire ci-joint.

Nous vous rappelons que le remboursement des frais de déplacement est sous la responsabilité du ministère Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) et que votre personne de référence demeure votre agent d'aide sociale socio-économique.

Nous espérons que cette contribution facilitera vos démarches auprès de l'aide sociale, veuillez accepter Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

JL
MCC